



Les Amis de la Montagne de Lure

**À nos amis et soutiens,
Aux habitants et élus de notre territoire,
Aux représentants de l'Etat et des institutions**

Suite à notre demande ([ici](#)) nous avons été reçus le 1er octobre 2019 par Madame Ellul, Sous-préfète, accompagnée de Mme Novaresio, secrétaire administrative de la Préfecture-bureau énergie renouvelable. Nous lui avons rappelé que nous nous étions rencontrés le 4/1/2018. Voici le compte-rendu de cette réunion ([ici](#)) tenue il y a plus de 20 mois.

Madame Ellul confirme un des points :

« Qu'il y a dans les Alpes de Haute-Provence une forme de saturation en matière de photovoltaïque notamment pour des questions d'imperméabilisation des sols, de surface agricole et de problème de déforestation »

Nous avons souhaité rencontrer la DDT et la Dreal à cette occasion, Mme Ellul nous informe que cela n'a pas été possible.

Nous avons posé un certain nombre de questions :

Quelle actions a prises le département pour s'assurer que les recommandations de la DDT sont prises en compte ?

Y-a-t-il un inventaire complet des sites préconisés par la DDT ?

Y-a-t-il un inventaire des toitures, parkings etc... pouvant accueillir les projets ?

Pouvons-nous y avoir accès ?

Quelles sont les priorités ?

Pourquoi avons-nous peu d'information et le sentiment d'un manque de transparence, entre autre, au Guichet unique ?

Le préfet pourrait-il demander au Guichet unique de publier ses observations concernant les EnR(i)?

Qui est l'autorité de surveillance ?

Quel genre de suivi est effectué ?

Les citoyens peuvent-ils dénoncer des manquements ?

Ci-après les réponses de Madame la sous-préfète Ellul :

- *"Il faut sortir des énergies fossiles, l'éolien et le photovoltaïque sont les solutions retenues par l'Etat.*
- *Les préconisations de la DDT sont respectées en priorisant les meilleurs projets avec le moindre impact. On ne peut pas refuser*

tous les projets.

- *Le Guichet unique permet d'apporter en amont des projets, des conseils pédagogiques sur la charte DDT aux opérateurs. Les échanges et les dossiers sont confidentiels.*
- *Les Citoyens sont représentés au guichet unique par la FNE et le CEN, associations agréées.*
- *Dans le cas du projet d'Ongles, il a été réduit en dimensions et on va éviter la zone humide au maximum.*
- *Les mesures compensatoires exigent le double de la surface utilisée par le projet !*
- *Des projets existent pour des toits industriels et zones anthropisées.*
- *Ce n'est pas parce qu'un PLU est refusé que l'enquête publique ne peut se faire. (Aubignosc)*
- *Le moment de concertation est l'Enquête publique. C'est le seul moyen d'arrêter les projets, les citoyens peuvent y donner leur avis.*
- *Un Recensement des toitures et ombrières est en cours. Une carte sera établie mais ne sera pas communiquée au public.*
- *Priorité sur sites anthropisés.*
- *Beaucoup de zones définies par l'ADEME (197 ha dans le 04) ne seront pas utilisables car inondables ou bien certaines toitures industrielles ne peuvent pas recevoir de panneaux.*
- *La préfecture souhaite augmenter le nombre de projets sur les terrains communaux (actuellement 10% seulement sont sur des terrains communaux)*
- *Les services de l'état surveillent la construction et la conformité des parcs solaires.*
- *En cas de manquements constatés, le citoyen et/ou les associations peuvent porter plainte à la gendarmerie.*
- *Les citoyens doivent faire confiance à l'Etat.*
- *La Préfecture a saisi tous les maires du département pour les inciter à monter des projets publics sur des surfaces commerciales, industrielles, ombrières. Des projets se montent doucement.*
- *Les projets éoliens de Peipin et de Redortiers avaient été fortement découragés par le guichet unique.*
- *On a une veille attentive ; on est sur un modèle d'une grande complexité.*
- *On doit préserver l'avenir !*
- *In fine, c'est le préfet qui délivre le permis.*
- *90 % des maires sont assez responsables et ont à coeur de défendre leur territoire. "*

Quelques commentaires

Suite à cet échange, nous constatons et regrettons le manque de transparence et d'informations précises.

Seules les associations agréées sont invitées aux diverses commissions, nous déposerons donc un dossier d'agrément en octobre 2020 (3 années d'existence d'Amilure).

Nous devons rester très vigilants et suivre tous les projets à venir.

L'Etat et les institutions ne jouant pas le jeu de la démocratie citoyenne, nous ne pouvons compter que sur nous-mêmes (et sur vous !).

Dormez braves gens, l'Etat s'occupe de nous et de la

URGENT

Jusqu'au 17 octobre, vous pouvez contribuer à la consultation publique sur le projet de Cruis. [C'est ici](#)

Nous vous avons fait part de nos observations dans notre dernière Newsletter ([ici](#))

Nous rappelons l'urgence et l'importance de participer !

**Nous ne défendons pas la nature,
nous sommes la nature qui se défend.**

Nous comptons sur votre vigilance pour nous faire part de tout projet éolien ou photovoltaïque dont vous auriez connaissance...

***Signez notre pétition ([ici](#))
contre le projet de Cruis***

**Vous aurez compris qu'aujourd'hui plus qu'hier
votre soutien est indispensable !**

Notre association a besoin de ses adhérents pour être encore plus "audible" et "visible".

Merci à tous ceux qui ont déjà renvoyé leur bulletin d'adhésion !

Et pour ceux qui auraient « oublié »...

Vous trouverez le bulletin d'adhésion [ici](#)

Les Amis de la Montagne de Lure
amilure04@gmail.com
Ancien Moulin
04150 REDORTIERS
+33 6 86 70 57 50
[facebook.com/AmiLure/](https://www.facebook.com/AmiLure/)
www.amilure.com



Cet email a été envoyé à {{ contact.EMAIL }}.
Vous avez reçu cet email car vous vous êtes inscrit sur Amis de la Montagne de Lure.

[Se désinscrire](#)

Envoyé par

 sendinblue